



## Formation Habilitation Electrique

### Travaux d'ordre non électrique Indices H0B0 Chargé de chantier

#### OBJECTIFS

Organiser et réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.

Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électrique que présente l'environnement.

Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone.

Rendre compte de son activité.

#### MODALITE D'ENCADREMENT

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

#### PARTICIPANTS

Personnels désignés encadrant une équipe qui réalise des travaux à proximité d'un risque électrique : chefs d'équipe, chefs de chantier, conducteurs de travaux, agents de maintenance...

Un groupe de 12 personnes maximum.

#### DUREE et HORAIRES DE LA FORMATION

La durée pour une formation est de 10H30.

La formation débute à 9H00 et se termine à 17H30 avec une pause déjeuner de 1H30. Pour le 2<sup>ème</sup> jour, la formation débute à 9H00 pour finir à 12H30.

#### LIEU

La formation s'effectue dans les locaux de l'entreprise, dans une salle adaptée à cet effet.

#### PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans un Etablissement Recevant du Public ou travaillant dans une entreprise.

#### MÉTHODES

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

## SUPPORTS PEDAGOGIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, poste HTA selon les sites et moyens de balisage.

## TARIFS

Sur devis.

## EQUIVALENCE

Pas d'équivalence sur cette formation.

## ÉVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

*Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.*

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

## PLAN DE FORMATION

### THEORIE

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Organiser des travaux d'ordre non électrique sur un chantier
- Les zones de travail
- La surveillance électrique.

### PRATIQUE

#### ➤ Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- Le déplacement et l'évolution dans cet environnement
- Le balisage de la zone de travail
- La surveillance du personnel et des accès à cette zone
- Le comportement adapté en fonction des risques
- La manipulation du matériel et outillage et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510. Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

### ► Conclusion :

Synthèse et bilan de la formation.